



État des lieux Double des clés non disponible

Par **Adayhc**, le **26/08/2019** à **13:01**

Bonjour,

Je quitte mon logement le 31 août, l'état des lieux se fera le jour même. Le problème c'est que mon mari est parti en vacances avec le double des clés et ne rentre pas avant le 15 septembre . Ma question est : est ce que la propriétaire peut me facturer quelque chose ? Est il possible de négocier ?

Ou bien j'essaie de faire un double avant le 31 ?

Merci à vous.

Par **goofyto8**, le **26/08/2019** à **13:42**

bonjour,

Pour pouvoir récupérer votre dépôt de garantie (qui en principe doit être bien supérieur à une facture de doubles de clés) ,vous lui proposez de lui faire un chèque correspondant au montant prévisionnel de fabrication d'un double et lui demander de ne pas l'encaisser avant fin septembre ou de vous restituer le chèque à la date où vous avez prévu de lui rendre les doubles des clés .

Par **Lag0**, le **26/08/2019** à **14:42**

Bonjour,

Vous devez rendre autant de jeux de clés que vous en avez reçus lors de votre entrée dans les lieux. S'il en manque, votre bailleur retiendra sur votre dépôt de garantie, le coût des clés manquantes, justifié par devis ou facture d'un professionnel.

Attention s'il s'agit de clés spéciales, il peut être impossible d'en refaire et dans ce cas un changement de serrure peut s'imposer.